

REPUBLIQUE FRANÇAISE

114

MAIRIE D'UEBERSTRASS



COMMUNE D'UEBERSTRASS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D'UEBERSTRASS
DE LA SEANCE DU 12 septembre 2025**
Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Convocation envoyée le 8 septembre 2025

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20H00

Présents : Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, M. WININGER Sébastien, adjoint
Mmes SAHM Aurélie, PATRIX Caroline, ECKENSCHWILLER Carine et Mrs. RABASTE Michel, PETER Daniel,
STREICHER Marc.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme GUARDIOLE Gaëlle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025.
2. Délibération création de poste pour surcroît d'activité pour le mois d'octobre 2025.
3. Délibération sur indemnités de fin de contrat
4. Délibération : désignation d'un référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)
5. Délibération portant attribution d'une subvention au collège de la largue (Projet : le chemin mémoriel hommage aux jeunes réfractaires de Ballersdorf).
6. Délibération autorisant le maire à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la voirie « amendes de police » pour la sécurisation des abords des bâtiments communaux, école et mairie.
7. Point RH
8. Point Budget eau
9. Information sur avenant convention de récolement
10. Divers :
 - Point journée citoyenne
 - Point adressage
 - Point travaux
 - Evolution des dépenses du SIS 68 (Service d'Incendie et de Secours)
 - Info : Plan de pêche quinquennal

+ Rajout d'un point à l'ordre du jour « Délibération subventions annuelles »

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du conseil municipal le 3 juillet 2025, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Création de poste pour surcroît d'activité pour le mois d'octobre 2025 :

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'ouvrier communal relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35èmes), pour soutenir Monsieur FENDER Christophe titulaire du poste absent depuis le 23 janvier 2023 de retour à temps partiel thérapeutique au 1^{er} octobre 2025.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

DECIDE

- Article 1^{er} : À compter du 01^{er} octobre 2025, un emploi temporaire d'ouvrier communal relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minutes (soit 35/35èmes), est créé pour une durée d'un mois soit jusqu'au 31 octobre 2025, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire.
- Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

POINT 3 – Délibération accordant à Monsieur BENOIT Christophe une indemnité de fin de contrat :

Dans le cadre du remplacement effectué par Monsieur BENOIT Christophe depuis le 28 aout 2023 à aujourd'hui, son contrat prendra fin le 30 septembre 2025, la veille du retour de Monsieur FENDER Christophe titulaire du poste et absent pour Congé de Longue Durée depuis le 23 janvier 2023.

La législation en vigueur ne permet pas à Monsieur BENOIT Christophe de percevoir d'indemnités de fin de contrat, la durée totale de son contrat dépassant les 12 mois.

Madame le maire expose les faits, et propose au Conseil Municipal de prendre en charge le montant de cette prime à titre exceptionnel, dans la limite de 12 mois. Le montant de l'indemnité sera calculé sur le salaire brut cumulé des 12 premiers mois de travail.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de prendre en charge cette prime de fin de contrat à titre exceptionnel.

POINT 4 - Délibération : désignation d'un référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) :

Madame le maire informe le conseil municipal de la réception du mail de l'ARS du 20 août 2025, et de la demande du Préfet de désigner un référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) leurs rôles étant de lutter contre les espèces nuisibles (chenilles processionnaires, ambroisie, datura...).

Madame le maire expose les missions du référent EESH, et indique au conseil municipal que le référent peut être un élu, un agent, ou un bénévole.

Le conseil municipal décide qu'il serait utile de diffuser la proposition auprès de la population et ainsi désigner un bénévole volontaire.

Par conséquent, elle demande le report de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération.

POINT 5 - Délibération portant attribution d'une subvention au collège de la largue (Projet : le chemin mémoriel hommage aux jeunes réfractaires de Ballersdorf) :

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de soutien reçu par les élèves de 3e membres du club histoire et mémoire du collège de la Largue à Seppois-le-Bas, encadrés par leurs enseignantes Lucie HEITZ et Rachel VACHET - VALAZ.

Avec l'idée de rendre la mémoire autrement, les jeunes ont imaginé un cheminement mémoriel entre Ballersdorf et le Struthof, avec différentes étapes matérialisées par des œuvres d'art contemporain : la démarche s'est établie en co-construction avec l'artiste plasticien ZED.

La poursuite du projet se déclinera par l'installation au mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck, 18 Flexos redonneront vie au groupe initial parti de Ballersdorf en 1943 et au CERD Struthof, un Flexo associé à un message sous forme d'œuvre par anamorphose viendront clore le chemin. Chacune des œuvres sera complétée d'un cartel comportant un QRcode qui renvoie au site internet du collège, présentant l'ensemble de la démarche pédagogique menée depuis l'origine du projet.

Le financement des œuvres d'art des dernières étapes du projet, pour un coût total de 13 764 euros TTC, permettraient d'achever cet ambitieux chemin de la mémoire.

Madame le maire met en avant le travail au long cours mené par les élèves volontaires et investis du club, pleinement acteurs de leur projet, qui ont appris à coopérer, à innover ensemble autour de la mémoire de ces réfractaires disparus il y a plus de 80 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 325 € afin de les soutenir dans le projet.

POINT 6 – Délibération autorisant le maire à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la voirie « amendes de police » pour la sécurisation des abords des bâtiments communaux, école et mairie :

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal le souhait d'installer des silhouettes PIETO afin de sécuriser le passage piétons aux abords de l'école.

A ce titre, la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de l'aider à financer ces travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Madame le maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de deux silhouettes PIETO.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à solliciter l'aide de la CEA au titre des amendes de police.

POINT 7 - Point RH :

Madame le maire informe le conseil municipal du retour de Monsieur Christophe FENDER à mi-temps thérapeutique au 1^{er} octobre 2025.

Un contrat court sera proposé à M. BENOIT afin d'assurer la transition. Son départ sera effectif au 1^{er} novembre.

Madame le maire informe le conseil municipal de la situation d'Anisoara LEY.

POINT 8 - Point Budget Eau :

Madame le maire informe le conseil municipal que les travaux sur le réseau d'eau qui vont débiter fin octobre ont été estimés à la baisse.

Une décision modificative du budget sera proposée au prochain CM après consultation de la SGC

POINT 9 - Information sur avenant convention de récolement :

Dans le cadre des réflexions portant sur le financement et l'organisation de la mission de récolement, dont les éléments ont été présentés aux élus en juin dernier, puis débattus en conférence des maires et conseil syndical le 9 juillet dernier,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau propose de prendre connaissance de ces éléments et de faire parvenir l'avenant à la convention signée en retour.

Madame le maire informe le conseil municipal que le nouveau mode de fonctionnement sera intégré progressivement, notamment en ce qui concerne les contrôles des eaux pluviales, les prises de rendez-vous pour les récolements obligatoires, ainsi que la mention du contrôle obligatoire à venir dans les arrêtés.

POINT 10 - Divers :

- Point journée citoyenne

La journée citoyenne qui s'est déroulée le samedi 6 septembre 2025, a pu réunir une trentaine de participants. Elle a permis aux bénévoles de mettre en place les nouveaux rideaux de la salle communale, la mise en peinture du mur du city et de l'école, de réaliser l'entretien et la taille des espaces verts à la chapelle et au cimetière, le nettoyage du parvis de l'église, de marquer les tabourets syphons à vider, et de recenser et mettre à jour la carte d'éclairage public de la commune.

Le repas a été offert aux bénévoles.

- Adressage

Les panneaux de rues ont été installés lors de la journée citoyenne. Les courriers accompagnés du certificat d'adressage et de la liste des organismes à contacter, ont été distribués également le même jour. Les numéros de maison ont été distribués la semaine suivante par l'ouvrier communal. La base d'adressage a été mise à jour et avec l'aide de M. Méchin de France Service la mise à jour sur les GPS et sur la base du SDIS devrait être effective dans les semaines à venir.

- **Point travaux**

Déplacement bennes à arbitrer

Remise en état des berges de l'étang communal

Travaux rue des vergers à venir

Travaux rue St Jean à venir

Travaux rue des Noisetiers en pause pour réévaluation des travaux

POINT 11 - Attribution dotation aux associations :

Madame le maire présente au conseil les sollicitations reçues par la mairie par les diverses associations. Le conseil municipal décide de maintenir l'attribution de 1000€ au budget primitif 2025 et de répartir la somme ainsi :

- Chorale Sainte Cécile :	100 €
- Croix Rouge Française :	100 €
- Les Arboriculteurs de Pfetterhouse :	75 €
- Caritas Alsace	100 €
- Les amis de l'hôpital de Dannemarie :	100 €
- Association part'âge sep-wal	100 €
- Association mieux vivre à St Morand	100 €
- Collège	325 €

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 22h31.